Pusey info

Juin 2022 N° 88

Pusey fête sa centenaire

Le 12 juin notre doyenne Clémence Clairel a fêté ses 100 ans !

Après avoir accompli son devoir de citoyenne en allant voter à la mairie, toute sa famille, ses amis, le Maire Jean Jacques Polien et ses adjoints sont venus lui souhaiter un heureux centième anniversaire.

Clémence Clairel, née le 12 juin 1922 en Normandie, est la doyenne du village. Elle demeure à Pusey depuis les années 1980 dans une petite maison vers la mairie.

Elle s'est mariée dans la Meuse. Son mari, prisonnier de guerre, a fait la connaissance d'un bon camarade demeurant à Vesoul. C'est ainsi que le couple y est venu s'installer. Elle a eu cinq enfants, trois garçons hélas décédés, et deux filles ainsi que de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants. Clémence était brodeuse chez les habitants notamment pour broder les trousseaux des futures mariées et pour le magasin « Lilas Blanc ».

Elle excellait également dans les arts de la tapisserie et du tricot. Elle a également fait des ménages à la préfecture et autres administrations.

Très joyeux anniversaire Clémence !

Les Estivales de Saône :

Les Estivales de Saône sont de retour à Pusey. Organisées par Écho System, ce **concert gratuit** aura lieu

Mercredi 6 Juillet

20h30

dans le parc de l'école Gustave Courtois

(Une buvette sera proposée par le Comité des Fêtes de Pusey)

« Petite gueule » ouvrira ce festival proposant différents concerts en juillet et août, faisant ainsi entrer la culture musicale dans de nombreux villages du département.

2001… 2022 : Une page se tourne pour Laurent Fendeleur

Recruté par René Regaudie pour servir les Puséens depuis le… 1er avril 2001, Laurent Fendeleur a décidé de poursuivre sa carrière en rejoignant les services administratifs de la C.A.V. à la rentrée...

Très présent et actif, en tant qu'agent administratif au sein du secrétariat de la mairie nous regretterons son efficacité et sa disponibilité au sein des conseillers municipaux.

Un grand merci à lui. Nous lui souhaitons une excellente continuation dans la suite de ses activités et projets professionnels

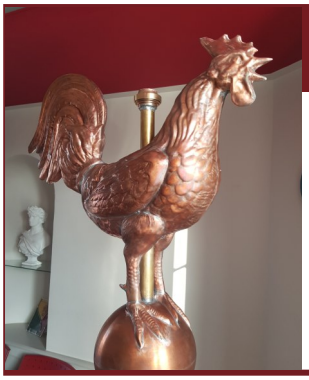

Bénédiction du nouveau coq.

Traditionnelle cérémonie avant qu'il puisse rejoindre le sommet du clocher, le nouveau coq du village recevra la bénédiction avant la messe de 18h30 **Samedi 2 juillet**.

La date de sa périlleuse installation est prévue début juillet.

Le stade éclairé par des LED

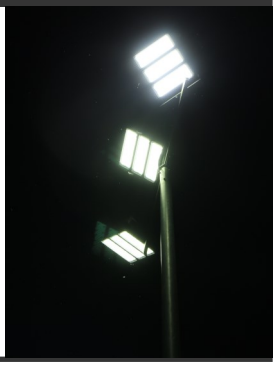

La rénovation énergétique et l'amélioration de l'éclairage du terrain de football est terminée. Elle a été réalisée par L'entreprise Biwer et Fils de Port sur Saône.

La technologie LED consomme 4 fois moins d'énergie.

Le coût Total est de 40 240 € TTC avec le concours financier de l'état (40%), le Département (25 %), la Ligue de Franche Comté de Football (15 %)

Un reste à charge pour la commune de 8 000 € TTC (20 %)

Le stade bientôt au nom de René Regaudie

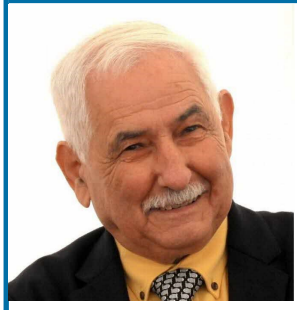

Nous inaugurerons le stade au nom de René Regaudie le samedi 1er octobre 2022

Match de foot et démonstration de BMX sont prévues l'après midi

Une exposition retraçant la vie de René Regaudie sera présentée à la Médiathèque.

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité.

La soirée cancoillotte proposée par le Comité des fêtes aura lieu dans la soirée à la salle polyvalente.

Les feux d'artifices présentés traditionnellement le 13 juillet clôtureront cette journée.

Pour l'exposition, les personnes qui possèdent des photos, des anecdotes ou des souvenirs et qui veulent les partager sont invités à prendre contact avec Éliane ou Émilie à la médiathèque.

Composé de :

- **UNE CARTE** individuelle et personnelle, valable partout dans la région
- **UN LIVRET** : c'est LE guide de référence qui contient toutes les offres locales et les meilleures offres des autres éditions
- **UNE APPLICATION SMARTPHONE** pour rester connecté et profiter de tout, partout. tout le temps
- **UN SITE INTERNET** pour tout savoir sur la carte Avantages Jeunes & découvrir l'intégralité des offres
- **UN ESPACE PERSO** pour découvrir les nouveautés et bénéficier d'offres supplémentaires toute l'année

valable 1 an, à partir du 1er septembre, elle permet de bénéficier de centaines de remises et de dizaines de gratuités partout en Haute Saône et en Franche Comté, pour la culture, le sport, les loisirs, les voyages, la vie pratique et le shopping

soit au total plus de **560 offres** dans le département, l'accès à plus de **3000 réductions** en Franche-Comté, près de **50 domaines d'activités** couverts et plus de **400 partenaires**
Et de **nombreuses nouveautés à découvrir tout au long de l'année** sur le site internet www.avantagesjeunes.com

<

La Commune de Pusey a décidé de renouveler son action en faveur des jeunes.

Le Conseil Municipal a donc fait le choix d'offrir dès septembre prochain, la carte Avantages Jeunes aux jeunes habitant la Commune de Pusey au 01/09/2022 et scolarisés du collège à la fin des études supérieures et également aux jeunes en recherche d'emploi jusqu'à 25 ans (L'appréciation de la scolarisation et de l'âge se fera en date du 01/09/2022).

Si vous souhaitez bénéficier de cette opération, vous devez retourner ce coupon de réservation rempli et accompagné d'une photo d'identité à la Mairie de Pusey.

Impérativement avant le 31 août 2022.

Les coupons réponse reçus après cette date ne pourront être pris en compte.

Je réserve ma carte AVANTAGES JEUNES

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse : Ville :

N° tel portable : Email :

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur être sous le statut suivant (case à cocher) :

Statut : *collégien* ☐ *lycéen* ☐ *étudiant* ☐ *apprenti* ☐ *demandeur d'emploi* ☐

Signature

Pièces à joindre : photo d'identité (avec nom, prénom au dos)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Contre les cambriolages, les bons réflexes !
OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES
Vous vous absentez ?
Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.
Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.
Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr
Retrouvez tous les bons réflexes dans notre brochure et sur internet
ministere.interieur
@Place_Beauvau
Gendarmerie nationale
POLICE NATIONALE

CAFÉ RÉPAR'TOUT À PUSEY
SAMEDI 2 JUILLET
9h00 - 11h00
Maison Municipale et des Associations
Café Répar'tout
Un objet cassé ou en panne à réparer ?
Nos bricoleurs amateurs et bénévoles vous aident à réparer
Petit électroménager - Lampes - Horloges - Appareils à piles - Téléphones - Jouets...
Pass sanitaire obligatoire
ADP
Pusey

Les Estivales de Saône
Musiques actuelles en Haute-Saône
Festival itinérant Haute-Saône
Concerts gratuits Rdv à 20h30 !
5 juillet > 5 août 2022
Juillet
Petite Gueule chanson slam
MER 6 Pusey
JEU 7 Tromarey
VEN 8 Barges
LUPo chanson électro
MAR 12 Fontaine-lès-Luxeuil
MER 13 Frotey-lès-Vesoul
JEU 14 Preigney
VEN 15 Fleurey-lès-Faverney
Two Faces pop électro
LUN 18 Echo System / Scey-sur-Saône
Louis Jucker folk
LUN 18 Echenoz-la-Méline
MAR 19 Chargey-lès-Gray
MER 20 Chassey-lès-Scey
JEU 21 Ambiévillers
Blue Tone Stompers ska / blues
VEN 22 Echo System / Scey-sur-Saône
Août
Crimi soul sicilienne
LUN 25 Pusy-Epenoux
MAR 26 Dampierre-lès-Conflans
MER 27 Jallerange
JEU 28 Mailley-et-Chazelot
VEN 29 Montbozon
La Mal Coiffée polyphonies occitanes
JEU 4 Echo System / Scey-sur-Saône
Lulu Van Trapp chanson rock
LUN 1er Vellefaux
MAR 2 Velesmes-Echevanne
MER 3 Saint-Rémy-en-Comté
JEU 4 Champlitte
VEN 5 Echo System / Scey-sur-Saône
Association Au Coin de l'Oreille I Z.A L'Ecu I 70360 Scey-sur-Saône I 03 84 75 80 29 I www.echosystem70.fr

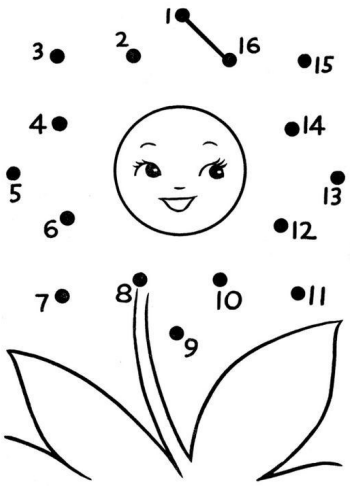

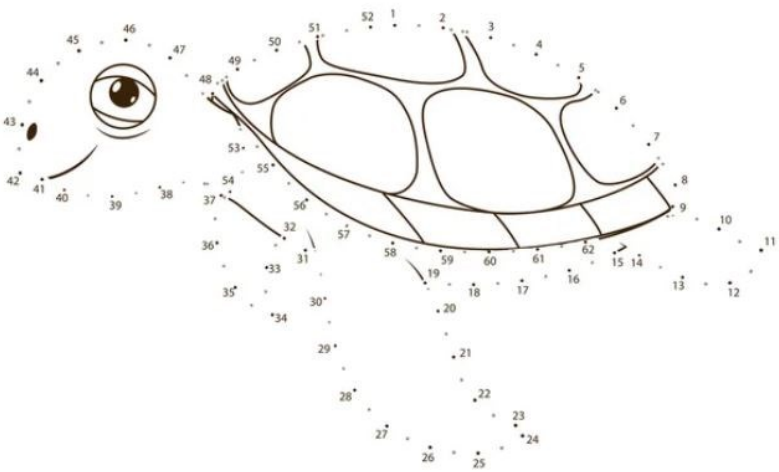

Sècheresse

La préfecture dans son arrêté du 17/06/22, appelle chacun à adopter une attitude responsable en matière de consommation d'eau. Depuis le début de l'année, le cumul des précipitations est déficitaire sur le département. Le débit des cours d'eau baisse régulièrement et certains commencent à franchir des seuils de vigilance.

Le site Propluvia permet à tout usager de consulter les zones où des mesures de restriction ont été prises.

à retrouver sur : http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr

Civisme

En respect pour le voisinage, les arbres, arbustes et haies en limite de propriété ou débordant sur la voie publique doivent être taillés. Le produit de ces tailles doit être impérativement conduit à la déchetterie. Si les contrevenants ne remplissent pas leurs obligations, la Commune de Pusey se verra dans l'obligation de faire intervenir une entreprise et d'adresser la facture aux personnes concernées.

Les feux en tous genres sont formellement interdits !

Les horaires à respecter pour les travaux bruyants susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, sont les suivants :

Jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30
Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Stationnement : Il est rappelé que par arrêté municipal, il est formellement interdit de stationner sur les trottoirs … Les forces de l'ordre seront sollicitées pour sanctionner les contrevenants.

Containers OM et Recyclage : Les bacs verts et jaunes doivent être sortis la veille et **rentrés dans la journée** après le passage des services. En aucun cas, ils ne doivent rester sur l'espaces public.

Pour l'enlèvement des « montres » ou encombrants : Dernier vendredi de chaque mois avec une inscription en mairie obligatoire jusqu'au lundi précédent le vendredi de ramassage.

L'entretien des trottoirs : C'est une nécessité évidente pour maintenir notre commune dans un état constant de propreté et d'hygiène.

L'entretien des trottoirs incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique :

Désherbage, **démoussage** compris **ramassage**, **balayage**, **entretien des végétaux (taille des haies, élagage …)**

Par mesure d'hygiène publique, les déjections canines et les masques sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants. Il est demandé aux propriétaires de respecter scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Rappel Feux d'artifice : Afin de prévenir tout risque d'incendie en Haute-Saône, notamment dans les espaces naturels, la préfecture **interdit** le transport et l'usage de feux d'artifice, de pétards ou tout autre article pyrotechnique par les particuliers, sur l'ensemble du territoire départemental.

Période estivale de juillet et août

Le secrétariat de la mairie sera fermé tous les samedis et la semaine du 25 au 31 juillet inclus.
La permanence des élus est maintenue sur RDV préalable.
La Médiathèque sera fermée du 1er au 21 août inclus.

Nouveauté dans la gratuité scolaire 2022-2023 :

La commune de Pusey participe à la gratuité scolaire pour les enfants de Pusey scolarisés de la sixième jusqu'à 18 ans, un bon d'achat de 25€ par enfant scolarisé sera envoyé par La Poste.
Ce bon est utilisable chez quatre commerçants :
L'Habillement du Professionnel « Le Rialto » rue des Bains à Vesoul,
Centre E. Leclerc Zone Oasis à Pusey,
Bureau Vallée Zone Oasis à Pusey,
Plein ciel Burologia Zone Technologia à Vesoul.

Fauchage raisonné :

Les bords de routes sont fauchés par mesure de sécurité ; mais lorsque cela est possible une largeur est conservée pour la biodiversité.

Le fauchage raisonné c'est « Faucher ce qu'il faut, comme il faut, quand il faut ! ». Plus précisément, c'est un ensemble de pratiques destinées à rationaliser le fauchage afin que les enjeux environnementaux et économiques soient intégrés aux objectifs de sécurité et de viabilité du patrimoine routier.

Déchetterie :

Pensez à votre badge pour accéder à la déchetterie, attention dernier accès autorisé 10 minutes avant la fermeture
Téléphone : 03 84 76 02 11

Horaires d'été :	**(01/03 au 31/10)**	**du lundi au samedi**	**de 8h30 à 12h et de 14h à 18h**
Horaires d'hiver :	**(01/11 au 28/02)**	**du lundi au samedi**	**de 8h30 à 12h et de 14h à 17h**

Rappel pour les affouagistes :

Les portions d'affouage doivent être fabriquées et empilées au plus tard pour le samedi 10 septembre 2022 au soir (ouverture de la chasse le dimanche 11 septembre 2022).

Le Conseil Municipal de Pusey vous souhaite un bel été et de bonnes vacances !